

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Novembre 2025 18 heures 00

Ordre du Jour

- 1) Communications Diverses
- 2) Église – travaux de la Deuxième tranche - Délibérations
- 3) Propriété « le Château» Lancement de l'étude d'aménagement avant D.U.P – Délibération
- 4) Fonds de Concours à demander auprès de la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre pour Travaux « Maison de la Voile » - Délibération
- 5) Aménagement de Traverse en Agglomération - Rue de la Gare – Demande de subvention auprès du département – Délibération
- 6) Érosion du littoral – Demande de subvention « Fonds Vert »- Délibération
- 7) Vidéosurveillance – Troisième tranche Convention avec Territoire d'Énergie Somme et Transfert de compétence du dispositif - Délibération
- 8) Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (le projet PADD, note de synthèse, délibération en fichier joint ou documents consultables en Mairie)
- 9) Participation de la Commune à la classe de neige des enfants de l'école primaire – Délibération
- 10) Mise à jour du tableau des effectifs du Personnel Communal – Délibération
- 11) Attribution des bons sociaux – Délibération
- 12) Demande subvention de l'ACLQP (Association des chats libres de Quend Plages) - délibération

20 08

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT SIX SEPTEMBRE à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc VOLANT.

Etaient présents MM, Frédéric BOURGOIS, René FICHAUX, Jean-René SAVE, Yvan MARTIAL, MMES Françoise DEVOISIN, Sandrine GAMAIN, Danièle COQUART, Viviane SUEUR, Ludivine LEBEL, Marie-Claire FOURDINIER, Chantal DUTHOIT,

Etais absent représenté par pouvoir Dominique DEPTA,

Etais absente Mme AELTERS Sonia,

Madame Françoise DEVOISIN a été élue secrétaire.

Le président a ouvert la séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1) Communications diverses

a) Annulation de titres pour la SAS le Ticky

Suite au courrier reçu de la Trésorerie de Doullens, il y a lieu d'annuler les droits de voirie réclamés à la SAS LE TICKY gérée par Madame HEUGUE Nadine en 2022 et 2023 suite à la décision rendue par le Tribunal de Commerce d'Amiens à savoir : Liquidation Judiciaire du commerce en date du 22 février 2024. Les titres émis ont pour valeur total 1343,40€.

Madame HEUGUE sera informée de cette décision par courrier.

b) Rénovation de l'éclairage du Le Terrain de Football

Afin de sécuriser le site du stade de football sis rue de la Fontaine Saint-Vaast à Quend -Ville, il y a lieu de rénover la totalité de l'éclairage : le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement. Le conseil municipal accepte le devis proposé par la société DEMOUSELLE pour un montant Hors taxes de 21 857,00 € et autorise monsieur le Maire à signer le Devis de la société DEMOUSELLE.

c) L'US Quend remercie la commune de Quend pour ses diverses participations à la vie du club

2) Église – travaux de la Deuxième tranche

Pour éviter des frais supplémentaires liés à la réfection de l'Eglise, il a été décidé de lancer une deuxième Tranche de Travaux, en continuité avec ceux en cours.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à lancer la deuxième Tranche de Travaux pour un montant de 157 518,07 € Hors taxes ainsi que la procédure de demande de subvention auprès de nos partenaires selon le plan de financement suivant :

Lot 1 ECHAFAUDAGE	Réalisations tubulaires SAS	TC3 = 56 494,00 € Hors Taxes
Lot 2 MAÇONNERIE	CHEVALIER	TC3 = 97 024,07 € Hors Taxes
- Région	40%	60 607,22 €
- Département	40%	60 607,22 €
- Commune Reste à charge	20%	30 303,63 €

3) Propriété « le Château» Lancement de l'étude d'aménagement avant D.U.P.

Doté de
Monsieur Le Maire rappelle la délibération 46/2024 en date du 18/12/2024 « engagement de la procédure en vue de l'obtention de la déclaration publique emportant mise en comptabilité du P.L.U » et ce, dans le cadre, d'acquérir les parcelles AW 77 / 78 / 79p / 80 / 83 et 223 d'une superficie de 18979 m² correspondant au secteur dit « du Château » à Quend-Ville,

Des correspondances entre la Commune et le propriétaire « Fondation Vidyarthi Pension Scheme » ont été effectuées. Les démarches amiables ont été inefficaces.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une étude de faisabilité d'aménagement du site dit « du Château » pour étayer notre dossier de droit d'utilité publique (D.U.P) et autorise Monsieur Le Maire à signer la proposition de la société TANDEM sise 46 Rue de Valenciennes à Lille pour un montant total Hors Taxe de 11 000,00€.

4) Fonds de Concours à demander auprès de la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre pour Travaux « Maison de la Voile »

Des Travaux de Rénovation sur la Maison de la Voile doivent être effectués.
Le devis de Véron Bâtiment a été validé en Conseil Municipal le 12 Février 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Commune du Ponthieu Marquenterre.

Le plan de financement sera le suivant :

Montant Hors Taxes :	50 365,56 €
Communauté de Communes Du Ponthieu Marquenterre	7 000, 00 €
Reste à charge de la Commune	43 365,56€

5) Aménagement de Traverse en Agglomération - Rue de la Gare – Demande de subvention auprès du département

Suite à l'enfouissement des Réseaux, il y a lieu d'intervenir au niveau de la voirie pour la sécurité des usagers Rue de la Gare à Quend-Ville. Le Montant Total des travaux a été évalué à 211 563 € Hors Taxes.

Le conseil municipal, autorise Monsieur Le Maire à solliciter le Conseil Départemental dans le cadre de « l'aide pour l'Aménagement de Traverse en Agglomération sur Route Départementale » et adopte le plan de financement d'aménagement de Traverse en agglomération pour la Rue de la Gare suivant :

Montant Hors taxes :	211 563 €
Aide du Conseil Départemental :	84 625 €
Reste à Charge de la Commune :	126 938 €

6) Érosion du littoral – Demande de subvention « Fonds Vert »

Des travaux urgents d'enrochement au nord du Perré de Quend Plage doivent être réalisés.

Un bureau doit être missionné pour la rédaction du dossier d'appel d'offre et l'analyse des offres pour la passation des travaux en Février 2026.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la commande auprès du bureau d'études V3D de Dieppe pour un montant Hors taxe de 3800 € Hors taxe pour cette mission, sous réserve que le projet d'enrochement soit validé par les services de l'Etat lors de la réunion de travail du jeudi 27 Novembre 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise également Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre « Fonds Vert : soutien à la transition et à la planification écologique des activités et des espaces maritimes » et dans le cadre « Fonds Vert : prévention des inondations » pour le financement des travaux d'enrochement.

7) Vidéosurveillance – Troisième tranche Convention avec Territoire d'Énergie Somme et Transfert de compétence du dispositif

Le Conseil Municipal décide d'adopter le projet de vidéo protection présenté par Territoire d'Energie Somme (dans les secteurs de la commune suivant : Entrée de communes LIC 2025), estimé à 100 126,00 € TTC sous réserve de l'obtention des crédits SANDHURST (dont 16 424,00 € récupérable au FCTVA)

De solliciter Territoire d'Energie Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, sous mandat de la commune, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux avec Territoire d'Energie Somme et décide d'inscrire au budget la totalité de l'opération, TVA comprise.

Le Conseil Municipal décide de transférer sa compétence dispositifs de vidéo protection à Territoire d'Energie Somme à compter du jour suivant la réception des travaux de vidéo protection, autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence et décide de transférer la maintenance complète du système de vidéoprotection à TE80.

En transférant la compétence vidéo protection à Territoire d'Energie Somme, la commune pourra bénéficier d'aides et d'un fonds de concours pour les travaux et Territoire d'Energie Somme assurera la maintenance des dispositifs.

8) Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (le projet PADD, note de synthèse, délibération en fichier joint ou documents consultables en Mairie)

Le Conseil municipal a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables sur la base du projet.

Le conseil municipal rend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales projet d'aménagement et de développement durables portant sur l'élaboration du PLUi-H. Il observe malgré tout sur le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable que :

- La commune est QUEND et non Quend-Plage.
- La commune de Quend est classée dans les pôles littoraux, mais la commune est classée, selon le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), en pôle rural.

Le conseil municipal dit que la tenue de ce débat est formalisée par délibération qui sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

9) Participation de la Commune à la classe de neige des enfants de l'école primaire – Délibération

Nous avons été sollicités par la coopérative scolaire (OCCE) pour aider les enfants de l'école publique de Quend à partir en classe de neige.

Le conseil municipal décide d'octroyer une aide de 50 € par enfant : une subvention exceptionnelle sera versée à la coopérative (OCCE).

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

10) Mise à jour du tableau des effectifs du Personnel Communal ainsi que du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le conseil municipal approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{ER} Décembre 2025 comme suit :

<u>Cadre d'emplois</u>	<u>Nombres</u>	<u>Grades</u>
Filière administrative	2	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe à temps complet
	2	Adjoint administratif territorial à temps complet
Filière technique	6	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet
	2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet
	4	Adjoint technique territorial à temps complet
Filière Police	1	Brigadier- chef principal à temps complet
Filière Patrimoine	1	Adjoint du Patrimoine principal 2 ^{ème} classe à temps complet

Le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité seront prévus et inscrits au budget.

11) Attribution des bons sociaux

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal fixe les modalités d'attribution de l'aide allouée par le CCAS aux personnes aux faibles ressources comme suit :

- Avoir plus de 60 ans
- Les revenus doivent être inférieurs au barème de la CNAV, révisable annuellement :
12 411, 44 €/an pour une personne seule
19 268, 80 €/an pour un couple

Les membres du Conseil Municipal ont souhaité éclaircir la notion de couple, en y incluant les personnes vivant sous le même toit avec ou non un lien de famille.

L'aide du CCAS est versée sous forme de bons d'alimentation toute l'année de 50 € pour une personne seule ou de 100 € pour un couple et sous forme de bons de combustible d'Octobre à Avril de 110 €.

En dessous d'un revenu annuel de 1 000 euros pour une personne seule et 2 000 euros pour un couple, le bon alimentaire sera doublé chaque mois.

Les bénéficiaires devront fournir chaque année leurs justificatifs de ressources. Leurs dossiers seront réexaminés par le Comité.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

12) Demande subvention de l'ACLQP (Association des chats libres de Quend)

« L'association des chats libres de Quend-plage » avec l'aide de bénévoles ont réussi à gérer la prolifération de chats sur la station.

Madame BAHARI, Présidente de l'association, sollicite une aide financière pour les frais liés à la stérilisation des animaux. Le conseil municipal décide de subventionner cette association à hauteur de 1 000€ pour l'année 2025.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

La séance est levée à 19 heures 05

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

B/ Marc VOLANT
LE MAIRE,
la 1^{re} Adjointe
